

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

*Direction des ressources humaines*

**Arrêté du 4 décembre 2009 établissant le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2010**

NOR : DEVK1001758A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 87-997 du 10 décembre 1987 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu les décrets n° 94-1016 et n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifiés fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe au titre de l'année 2010 les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> classe désignés ci-après :

TAUFFLIEB Bruno ;  
FOURE Francis ;  
LANDREAU Dominique ;  
PELAT Yves ;  
TELLIER-SIMENEL Jean-Marc ;  
PHILIPPE Bertrand ;  
TOUSSAINT Maryse ;  
HARROUE Gilles ;  
BORDAS Sylvie ;  
NAUWELAERS Christophe.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
Pour la directrice des ressources humaines empêchée :  
*Le sous-directeur des personnels administratifs,  
techniques, d'exploitation et des transports terrestres,*

E. SAFFROY